

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° 18122023-001

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à vingt heure trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers représentés : 05
Date de convocation : le 8 décembre 2023

Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers absents : 06

PRÉSENTS : Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Cécile HOOG, Olivier LEMPEREUR, Mathias LAVOLE, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Vanessa SEILLET, Danielle TALBOT (16)

REPRESENTES : Olivier BOURGEOIS a donné pouvoir à Céline BOURSIER, Claire GRANDJEAN a donné pouvoir à Véronique MOREL, Roger LEVAYER a donné pouvoir à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Karine LOCATELLI a donné pouvoir à Mathias LAVOLE, Isabelle TRICOT a donné pouvoir à Nathalie HENNER (05)

ABSENTS : Virginie ALLEGRET-CADET, Romain DE WAELE, Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ, Bertrand PICHON-MARTIN, Nathalie HENNER (06)

SECRETAIRE : Mathias LAVOLE

OBJET : DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

01 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : Jean-Claude SARTER

Suite à une demande de la perception de régularisation d'écritures de certains emprunts, il convient de procéder au changement suivant :

D - 1641 : Emprunts : + 150 €
D - 2315 : opération 202301 : - 150 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative n°3 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2023

POUR : 20
Contre : 00
Abstention : 00

02 – BUDGET GENERAL COMMUNAL – DECISION BUDGETAIRE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 038-213804123-20231218-18122023_1-DE

Rapporteur : Jean-Claude SARTER

Afin d'anticiper la bonne gestion comptable des écritures de fins d'année ainsi que répartir les crédits aux bonnes imputations, il est nécessaire de procéder aux écritures ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1321-202104-325: PARC SPORTIF	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €
R-1322-202104-325: PARC SPORTIF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-1323-202104-323: PARC SPORTIF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 000.00 €
R-1323-202205-020: ETUDES DIVERSES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
R-1326-202104-325: PARC SPORTIF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
R-1326-202205-211: ETUDES DIVERSES	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	43 000.00 €
D-21318-202104-325: PARC SPORTIF	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	28 000.00 €	15 000.00 €	43 000.00 €
TOTAL Général		28 000.00 €		28 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la décision modificative n°4 du budget général de l'exercice 2023

POUR : 20

Contre : 00

Abstention : 00

Le Maire**Jean-Claude SARTER**

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

A Saint Laurent du Pont, le 19 décembre 2023

Le secrétaire de séance**Mathias LAVOLE**